

OFFREZ-VOUS UN ÉTÉ CANON



Du 27 juin au 18 août 2018, Canon vous rembourse jusqu'à 40€ pour l'achat simultané d'une imprimante PIXMA éligible et de son pack de consommables associé.

Rendez-vous sur canon.fr/pixmaete2018





COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE?











Achetez simultanément une imprimante PIXMA éligible et son pack de consommables associé Enregistrez-vous sur canon.fr/pixmaete2018

Recevez ensuite votre remboursement

20€

PIXMA TS5150 PIXMA TS5151 **40€** remboursés

PIXMA TS8150 PIXMA TS9150 PIXMA TS9155 PIXMA TR8550

30€ remboursés

PIXMA TS6151 PIXMA TR7550

Achetez simultanément entre le 27 juin 2018 et le 18 août 2018 inclus, un (1) ou plusieurs Produit(s) Canon éligible(s) à l'Offre et le(s) pack(s) de consommables Canon associé(s) auprès d'un revendeur situé en France métropolitaine, Corse, DOM-TOM, Monaco inclus ou vendus et expédiés par un site internet domicilié en France (hors site e-commerce de Canon).

Connectez-vous sur le site internet canon.fr/pixmaete2018

- Rendez-vous dans la rubrique « Participer à l'offre »
- Inscrivez-vous en renseignant vos coordonnées.
- Joignez la facture TTC (scannée ou photographiée) datée entre le 27 juin 2018 et le 18 août 2018, du ou des Produit(s) éligible(s) Canon acheté(s). Les bons de commande ne seront pas pris en compte.
- Saisissez le numéro de série du ou des Produit(s) éligible(s) Canon acheté(s). Si vous avez besoin d'aide pour trouver le numéro de série, rendez-vous sur <u>canon.fr/numerodeserie</u>
- Saisissez vos **informations bancaires** « aux normes SEPA » (IBAN et code SWIFT).
- À l'issue de votre inscription, vous recevrez vos codes d'accès par email afin de suivre le traitement de votre participation sur le site <u>canon.fr/pixmaete2018</u>

Votre enregistrement sur le site internet <u>canon.fr/pixmaete2018</u> doit être effectué jusqu'au 17 septembre 2018 inclus. Aucune demande par courrier ne sera acceptée.

Offre cumulable avec d'autres offres en cours. Elle est réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, Corse, DOM-TOM et Monaco et aux personnes morales ayant leur siège social en France métropolitaine, Corse, DOM-TOM et Monaco. Offre limitée à une seule demande par foyer ou par entreprise et pour l'achat de cinq Produits éligibles maximum. En cas d'achat de plusieurs Produits éligibles à l'Offre, la demande de remboursement doit être effectuée en une seule fois.

L'Offre s'applique aux seuls Produits bénéficiant de la garantie européenne EWS.

Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, hors délai ou portant sur un produit non éligible à l'Offre sera rejetée et considérée comme nulle.

Une première demande invalidée ne pourra donner lieu à une autre demande de remboursement portant sur le(s) même(s) Produit(s).

Aucune réclamation ne sera prise en compte par Canon après le 31 décembre 2018. Consultez les modalités complètes de l'Offre sur canon.fr/pixmaete2018